Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20230727-388

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture tardive d'un débit de boissons

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Soirées dansantes**	
Date	**Nuit du samedi 5 au dimanche 6 août 2023** **Nuit du samedi 12 au dimanche 13 août 2023**	
Lieu	Bar-restaurant « Côté Lac » - route de PONTY – 19200 USSEL	
Demandeur	Monsieur Jérôme KIPP, Bar-restaurant « Côté Lac »	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 17 juillet 2023 par Monsieur Jérôme KIPP, Bar-restaurant « Côté Lac » ;

Arrête,

Article 1 : Monsieur Jérôme KIPP, Bar-restaurant « Côté Lac », **est autorisé à ouvrir son établissement jusqu'à 4 heures du matin dans la nuit :**

- **du samedi 5 au dimanche 6 août 2023**
- **du samedi 12 au dimanche 13 août 2023.**

A partir de 00 h 00, la musique devra être baissée de manière à ne pas troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'Ussel ;
- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Jérôme KIPP, Bar-restaurant « Côté Lac », route de Ponty – 19200 USSEL.

Fait à Ussel, le 27 juillet 2023.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

MAIRIE D'USSEL (Corrèze) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230727-A20230727-388-AR
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023
Date de mise en ligne : 27/07/2023